

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
VIVIENNE-GAILLON  
13.03.2017**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
		Gilles DEJEAN DE LA BATIE	Excusé
Sandrine WANTEN	Oui	Marie-Laure THIERRY	Excusée
Marielle KHAKHOULIA	Oui	Catherine DUVERNET	Non
Anne-Sophie JELIC	Oui		
Delphine HENNER	Oui		
Franck BOYER	Oui		
Géraldine WOLF	Excusée		
Michel GENDROT	Oui		
Pascal MUNIER	Oui		
Eduard WOLF	Oui	<i>Collège III</i>	
Rafael-MANDUJANO ORTIZ	Oui	Bruno CHARPENTIER	Oui
Emmanuel FARAUS	Non	Olivia HICKS-GARCIA	Non
		Brice ALZON	Non

Suppléants : Stéphane LEULLIER

Étaient également présents : Véronique LEVIEUX, Olivier MAILLEBUAU, Maxime DES GAYETS, Jean-Paul MAUREL, Bruno CHARPENTIER

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Constatant les absences répétées d'Emmanuel FARAUS, Stéphane LEULLIER devient titulaire. Marielle KHAKHOULIA annonce également son départ du quartier ; elle sera remplacée par Marie-Christine MALECOT. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**2. RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Suite aux candidatures, la composition du bureau est la suivante : Christine VOS, Delphine HENNER, Hélène DE BARMON, Franck BOYER et Stéphane LEULLIER.

**3. PRESENTATION CHAUFFAGE URBAIN (CPCU)**

Suite à une demande du Conseil de quartier, des représentants de la compagnie sont venus expliquer la hausse des prix qui est intervenue alors que le taux de TVA applicable a diminué.

Godefroy SCOTT DE MARTINVILLE (responsable marché résidentiel) et Gaël TIXIER (responsable commercial) sont venus présenter cet opérateur de réseau de chaleur urbaine en métropole parisienne. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) produit, transporte et distribue de la chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'habitat et du tertiaire public ou privé dans Paris et en proche périphérie. Entreprise Publique Locale, filiale de la Ville de Paris et du Groupe Engie, CPCU est délégataire de service public de distribution de chaleur de la Ville de Paris, exploite et développe ainsi le plus important réseau de chaleur urbain de France : 8 sites de production d'énergie et un réseau de distribution de 490 km pour les besoins de 500 000 équivalents logements desservant 17 communes dont Paris.

Le réseau, dense, subit beaucoup de corrosion et les tuyaux doivent être remplacés régulièrement. Il y a ainsi beaucoup de perte d'eau dans les immeubles. Pour que la TVA de 5.5% puisse s'appliquer, la source de l'énergie (les vapeurs d'eau) doit provenir des énergies renouvelables à hauteur d'au moins 50%. L'augmentation des prix est due en grande partie à des investissements lourds dans le réseau nécessaire pour atteindre cette part de 50% d'énergies renouvelables mais les prix sont stabilisés maintenant.

Plus précisément, il est exposé que l'augmentation de 10,1% du prix de l'énergie qui a été constatée s'explique de la manière suivante :

- 0,5% quote-part CO2
  - 6% intégration du biocombustible bois
  - 2% augmentation liée à la vapeur produite par l'UVE
  - 1,6% augmentation liée à la vapeur produite par la CPCU
  - + augmentation de 4,4% du prix de l'abonnement.
- impact global TTC : -2%

Bruno Charpentier souligne qu'une part de ces investissements aurait dans tous les cas dû être effectuée.

#### **4. INTERVENTION DE FLORENCE ADAM, COMMISSAIRE DE L'ARRONDISSEMENT**

Cette intervention s'est effectuée sur la base d'un questionnaire préparé par deux conseillères de quartier, Christine Vos et Delphine Henner selon le canevas suivant :

##### **1) Le thème de la sécurité:**

- Quel avenir, quels pouvoirs pour le commissariat du 2<sup>e</sup> et quelle réorganisation dans le cadre d'une fusion des arrondissements du centre ?
- Prise en compte des spécificités du 2<sup>e</sup> dans ce nouveau contexte ?

La commissaire de l'arrondissement évoque la fusion du commissariat avec le 1<sup>er</sup> arrondissement rue du Louvre. Il faut s'attendre à ce qu'il y ait une fusion avec les 2 autres arrondissements du centre de Paris sur le modèle du 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements. Si cette fusion était faite, il y aura un moins un guichet pour déposer plainte dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

- Installation plus ciblée et plus étendue des caméras de vidéo-surveillance ? PVPP (Plan Vidéo Protection de Paris)

Concernant la vidéosurveillance, il y a des nouvelles caméras à angle multiple (360 degrés) numériques et en Haute Définition. Elles ont 3 objectifs : surveiller les délinquances commises, la circulation et les manifestations sur la voie publique. Il existe également un réseau de caméras privées (banques, restaurants, parkings etc) et la police peut demander le cas échéant les images. Le plan d'installation des caméras est arrivé à maturation, il n'y a pas de nouvelles implantations en vue.

## **2) Le respect de la tranquillité des habitants:**

- Nuisances de voisinage : Établissements de nuit, débits de boissons et alcool sur la voie publique (450 établissements)
- Comment les riverains peuvent-ils faire remonter l'information auprès du commissariat et une médiation est-elle envisageable entre le responsable des nuisances et le commissaire ? Une unité a été organisée par le commissariat pour travailler sur ce sujet.

Il y a environ 140.000 passages de personnes par jour dans l'arrondissement. 19% de l'activité du commissariat est représenté par les nuisances. Il y a souvent un règlement par téléphone (le commissariat appelle suite aux plaintes des riverains). Le numéro d'appel du commissariat est dorénavant 3430 (0,6 cents par minute)

Si les nuisances continuent, il y a verbalisation immédiate en cas de passage de la voiture de police. Il y a deux voitures : 1 BAC et une voiture avec des agents en tenue (équipe de 3 policiers). Il existe une mutualisation avec le 1<sup>er</sup> ou le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Elle annonce 8 arrivées au commissariat (des nouveaux policiers sortis d'école).

## **3) La vie sociale:**

- Invasion des terrasses (celles autorisées qui s'agrandissent et celles non autorisées qui s'installent). Qui les contrôle ?

Concernant les terrasses, il y a certains établissements qui abusent. C'est une action de longue haleine et cela devient un problème pour la vie publique. Il y a un accompagnement des commerçants et une verbalisation si besoin.

En complément de l'intervention de madame la commissaire, Jean-Paul MAUREL annonce qu'il y a deux établissements rue Saint Denis et 4 septembre qui ont démonté leurs installations sans autorisation.

Concernant le restaurant « La Fontaine Gaillon » il y a déjà eu 2 verbalisations. Ce qui pose problème c'est notamment la hauteur des bambous (1.30m) ainsi que les passages devant et le long de la fontaine qui ne sont pas respectés. Il y a un établissement rue des Capucines qui vient de faire une demande d'autorisation de terrasse. Il donne lecture ensuite à la décision du

tribunal administratif concernant la rue Dalayrac et précise que dorénavant rien ne s'oppose à l'installation des jardinières.

Florence ADAM précise qu'en ce domaine les avis de la mairie et du commissariat sont consultatifs seulement et c'est la Ville de Paris qui donne ou pas les autorisations finales pour les terrasses. Suite à une interpellation, elle précise que le commissariat ne se rend pas plus souvent à un endroit ou à un autre pour verbaliser mais elle est interpellée par la mairie ou par les riverains. C'est le nombre de plaintes reçues qui fait que les agents se rendent à tel ou tel endroit. En janvier 2018 60 ASPP reviennent à la Ville de Paris et ils seront directement déployés par les services administratifs concernés.

- Disparition des trottoirs (envahis par les nombreuses poubelles en raison de la prolifération des restaurants ou fast-food, les tables sauvages et les 2 roues)

Christine VOS constate que les trottoirs sont devenus très encombrés avec les poubelles.

Olivier MAILLEBUAU précise que des points réguliers sont fait sur des endroits spécifiques dans le quartier. La brigade des incivilités récemment crée par la Ville de Paris a un espace d'intervention élargi. Il y a une concertation entre les élus et les habitants concernant les horaires de collecte et la taille des poubelles. Pour le passage Choiseul qui a une sortie unique, la solution serait des sorties collectives communes. Des verbalisations ont déjà été faites dans le passage.

Jean-Paul MAUREL précise qu'il y a des containers sur les places de stationnement.

#### **4) Circulation et stationnement :**

- Respect de la nouvelle limitation de vitesse à 30 km/h ?
- Quels retours à propos de la fermeture de la circulation sur les quais de Seine en terme d'embouteillage et de pollution ?
- Stationnement sauvage des 2 roues

Delphine HENNER s'interroge sur le respect de la vitesse de 30km/h et du report de la circulation des voies sur berges.

Florence ADAM n'a pas constaté des problèmes flagrants concernant cette question. Il y a beaucoup d'enlèvements et de verbalisations de 2 roues avec 3 grues qui font 3-4 rotations sur 2 heures. Il y a une tolérance là où il n'y a pas de linéaires motos à proximité ou des trottoirs larges pour tout le monde.

La commissaire demande aux personnes présentes d'être vigilantes concernant les personnes qui veulent entrer dans les immeubles. Il faudrait également penser à décoller les autocollants des serruriers (avec des numéros portables et sans adresse physique).

## **8. DIVERS**

Prochaine réunion du Conseil de quartier le 15.05.2017 à 20 heures en mairie d'arrondissement.